

## Communiqué de presse

Date 29 janvier 2016

# NOx – AMAG lève l'interdiction de vente pour la majeure partie des véhicules concernés

### Corporate Communications

AMAG Automobil- und Motoren AG  
Corporate Communications  
Dällikerstrasse 30  
Postfach 1  
8107 Buchs ZH  
Téléphone 056 463 93 35  
Fax 056 463 93 52

Twitter @AMAG\_Media  
blog.amag.ch

www.amag.ch

- L'Office fédéral des routes (OFROU) adapte l'interdiction d'immatriculation dès le début du rappel en Suisse
- Levée de l'interdiction de vente que le groupe AMAG avait instaurée lui-même

**Schznach-Bad, 29 janvier 2016 – Parallèlement au début des mesures de modification nécessaires effectuées par le groupe AMAG, l'Office fédéral des routes (OFROU) a assoupli l'interdiction d'immatriculation prononcée au mois d'octobre 2015. Maintenant que l'Office fédéral allemand pour la circulation des véhicules à moteur (KBA) a validé les mesures et que le rappel commence également en Suisse, l'OFROU assouplit aussi l'interdiction d'immatriculation appliquée aux véhicules concernés. Par cette mesure, le groupe AMAG annule aussi l'interdiction de vente qu'il s'était imposée lui-même au préalable, le 27 septembre 2015, pour les quelques centaines de véhicules neufs concernés.**

La modification de l'interdiction d'immatriculation comporte l'aptitude immédiate à l'immatriculation des véhicules concernés qui ont été importés en Suisse et dédouanés avant l'entrée en vigueur de l'interdiction d'immatriculation du 2 octobre 2015, mais qui n'ont pas encore pu être immatriculés. Par conséquent, AMAG autorise de nouveau son réseau de partenaires à vendre la majeure partie des quelques centaines de véhicules concernés par l'interdiction de vente.

De plus, les véhicules qui ont été importés en Suisse après cette date pourront également être immatriculés une fois que les mesures de modification auront été exécutées avec succès. Toutefois, cela ne concerne en tout que 20 véhicules du modèle Caddy de la marque Volkswagen Utilitaires importés par AMAG. Pour ces véhicules, l'interdiction de vente instaurée par AMAG et l'interdiction d'immatriculation de l'OFROU restent en vigueur.

AMAG travaille sans relâche à l'organisation de la mesure de rappel qui sera lancée par les établissements partenaires officiels. En raison du nombre important de solutions techniques qui doivent être élaborées, la mise en conformité des véhicules sera faite en plusieurs étapes qui s'étendront sur toute l'année 2016. Les mesures de mise à niveau dans les ateliers agréés sont lancées en fonction du moteur monté dans le véhicule ainsi que de l'équipement de ce dernier: 2.0L à partir du mois de mars (semaine 09/16), 1.2L à partir du mois de juin (semaine 22/16) et 1.6L à partir du mois de septembre (semaine 36/16). Pour la VW Amarok de la première génération, le rappel a déjà commencé à la fin du mois de janvier 2016.

**Pour toute question, veuillez vous adresser à:**

AMAG Automobil- und Motoren AG  
Dino Graf  
Responsable Corporate Communication  
Téléphone +41 463 93 51  
presse@amag.ch

AMAG Automobil- und Motoren AG  
Livio Piatti  
Responsable PR Volkswagen  
Téléphone +41 463 94 61  
vw.pr@amag.ch

**Notre entreprise:**

AMAG Automobil- und Motoren AG est une entreprise suisse. Par l'intermédiaire de la division commerciale Importations, elle importe et commercialise des véhicules automobiles des marques Volkswagen, Audi, SEAT, ŠKODA ainsi que des véhicules utilitaires de VW grâce au plus grand réseau de représentants existant en Suisse – environ 1 000 concessionnaires et partenaires pour le service après-vente. Les plus de 80 propres filiales en font également partie. De plus, la société AMAG First AG est la plus grande organisation commerciale de Porsche en Suisse. En outre, le groupe AMAG sis à Zoug exploite un établissement Bentley ainsi que de propres centres de véhicules d'occasion en Suisse. Au-delà des entreprises consacrées à l'automobile, AMAG LEASING AG, en tant que prestataire de services financiers compétent, et AMAG SERVICES AG qui exploite différents garages de stationnement et est preneur de licence de l'entreprise de location de véhicules Europcar pour la Suisse font aussi partie d'AMAG. Le groupe AMAG emploie environ 5 400 collaboratrices et collaborateurs, dont plus de 710 apprentis.